

6 mai 2022

[Le présent document ne reflète aucune opinion ni position de l'OICS]

Français

Original : anglais

Organe international de contrôle des stupéfiants**Cent trente-cinquième session**Vienne, 1^{er}-18 novembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux (E/INCB/2022/W.12 et Add.1).
2. Rapport sur les faits intervenus entre les sessions (E/INCB/2022/W.13).
3. Analyse de la situation en matière de contrôle des drogues dans certains pays ; rapports sur ces pays (E/INCB/2022/W.13/Mission...).
4. Études spéciales (E/INCB/2022/W.13/SS...).
5. Contrôle du mouvement des stupéfiants pour les besoins licites (E/INCB/2022/W.14 et E/INCB/2022/W.15).
6. Offre de matières premières opiacées et demande d'opiacés à des fins médicales et scientifiques (E/INCB/2022/W.16).
7. Contrôle du mouvement des substances psychotropes pour les besoins licites (E/INCB/2022/W.17 et E/INCB/2022/W.18).
8. Contrôle du mouvement des précurseurs (E/INCB/2022/W.19).
9. Projet de rapport de l'OICS pour 2022 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (E/INCB/2022/W.20).
10. Projet de rapport annuel de l'OICS pour 2022 : chapitre premier – Analyse de la tendance à légaliser l'usage non médical des drogues (l'accent étant mis sur le cannabis) (E/INCB/2022/W.21).
11. Projet de rapport annuel de l'OICS pour 2022 (E/INCB/2022/W.21/Add.1-...).
12. Thème du chapitre premier du rapport annuel pour 2023.
13. Réunion du Comité permanent des évaluations et rapport de la présidence (E/INCB/2022/W.22) (document de session).
14. Respect de l'ensemble des traités par certains pays (E/INCB/2022/W.23).
15. Mesures prises pour assurer l'exécution des traités relatifs au contrôle des drogues (E/INCB/2022/W.24).
16. Action concertée au niveau international pour aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue :
 - a) Préparatifs des consultations avec les partenaires extérieurs ;
 - b) Consultations avec la Directrice exécutive de l'ONUDC ;



- c) Consultations avec la présidence de la Commission des stupéfiants ;
 - d) Consultations avec les organisations internationales (OMD, OMS, OIPC/INTERPOL, ONUSIDA) ;
 - e) Suivi des questions intéressant la Commission des stupéfiants.
17. Rapport des groupes de travail.
 18. Rapport du Comité des questions financières et administratives.
 19. Séance privée et à huis clos de l'OICS.
 20. Questions requérant l'attention de l'OICS.
 21. Projet d'ordre du jour de la cent trente-sixième session de l'OICS (E/INCB/2022/W.12/Add.2).
 22. Questions diverses.
 23. Sujets examinés et décisions prises à la cent trente-cinquième session (E/INCB/2022/W.25 et Rev.1) (document de session).
-